



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES VOSGES

ARRONDISSEMENT D'EPINAL

CANTON D'EPINAL 1

COMMUNE DE CHANTRAINE

**Séance du Conseil Municipal
en date du 5 mars 2026**

PROCES-VERBAL

*L'an deux mille vingt-six le cinq mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué (convocation en date du 23/02/2026 affichée le 23/02/2026), s'est réuni en **séance publique** à la **Mairie de Chantraine** sous la **présidence de Monsieur Marc BARBAUX**, Maire.*

***Etaient présents** : Monsieur Marc BARBAUX, Maire, Mesdames Brigitte GILLE, Sandrine HINGRAY, Audrey HUSSON et Messieurs Michel AUBERT, Jean-Daniel BOXBERGER, Adjoint, Mesdames Agnès BOUDOT, Martine OHNIMUS et Anne VIGUIER, Conseillères municipales déléguées, Mesdames Marie-Noëlle DUMARTIN, Anne-Marie GIRARDIN et Messieurs Sébastien BAUR, Jacques CHAPON, Patrick DORGET, Max RICHARD, Mickaël ROBERT, Conseillers municipaux.*

***Etaient excusés** : Madame Marie-Laure MULOT (pouvoir à Mr BOXBERGER), et Messieurs Gérard HUMBLLOT (pouvoir à Mme HINGRAY) et Jean-Pascal VALDENAIRE (pouvoir à Mme HUSSON).*

***Etaient absents** : Madame Charlotte GÖTTMANN, Messieurs Clément CLAUDEL et Slim HARDIAL.*

Formant la majorité des membres en exercice

Nombre de conseillers en exercice : ... 22

Nombre de conseillers présents : 16

*Nombre de conseillers votants : 19 (hormis pour la délibération n° 1
(C.F.U.) : 18 votants, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote).*

Madame Brigitte GILLE a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance (12 février 2026) est lu et adopté à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance :

- 1°/ *Compte Financier Unique 2025.*
- 2°/ *Affectation des résultats 2025.*
- 3°/ *Taux d'imposition de la fiscalité directe locale pour l'année 2026.*
- 4°/ *Budget Primitif 2026.*
- 5°/ *Fongibilité des crédits.*
- 6°/ *Modalités de mise en œuvre du compte personnel de formation.*
- 7°/ *Demande d'autorisation environnementale présentée par la société Les Chais Saint Eloi 88 (Les Forges) – Enquête publique - Avis.*
- 8°/ *Informations et questions diverses.*

Le Conseil Municipal a acté les décisions suivantes :

Délibération N° 1 – Finances – Décisions budgétaires – Budgets et Comptes – Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2025 (budget communal).

Rapporteur : Madame Brigitte GILLE, doyenne d'âge, adjoint déléguée aux affaires sociales.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 18 voix pour (Maire ne participant pas au vote),

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	1 555 221,32 €	3 342 400,93 €	
	Recettes réalisées	846 207,55 €	3 502 452,43 €	
	Restes à réaliser			
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	1 555 221,32 €	3 342 400,93 €	
	Dépenses réalisées	1 040 004,69 €	2 524 227,23 €	
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	187 499,64 €	507 884,27 €	695 950,51 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	- 381 296,78 €	470 340,93 €	
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	- 193 797,14 €	978 225,20 €	
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	- 60 611,54 €		- 60 611,54 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	- 254 408,68 €	978 225,20 €	723 816,52 €

- **APPROUVE** le CFU de l'année 2025 de la commune de Chantraine,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Délibération N° 2 – Finances – Décisions budgétaires- Budgets et Comptes – Affectation des résultats de clôture.

Rapporteur : Madame Audrey HUSSON, adjointe déléguée aux finances.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 19 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'affecter** le résultat excédentaire cumulé de la section de fonctionnement (978 225,20 €) de la façon suivante :

- une partie doit être affectée en recettes de la section d'investissement du budget 2026 au titre du financement des investissements, pour combler le déficit :
 - **Compte 1068 Investissement Recettes** : 254 408,68 €
- le reste doit être affecté en recettes de la section de fonctionnement du budget 2026 en report à nouveau :
 - **Compte 002 Fonctionnement Recettes** : 723 816,52 €.

Le résultat déficitaire de la section d'investissement sera reporté à la ligne 001 (dépenses d'investissement) pour 193 797,14 €.

Délibération N° 3 – Finances – Fiscalité – Fiscalité directe locale – Taux d'imposition de la fiscalité directe locale pour l'année 2026.

Rapporteur : Madame Audrey HUSSON, adjointe déléguée aux finances.

A la majorité des suffrages exprimés : 19 voix pour,

FIXE les taux des taxes locales :

- **Taxe habitation** : 9,76 %
- **Foncier bâti** : 41,22 %
- **Foncier non bâti** : 19,55 %.

Délibération N° 4 – Finances – Décisions budgétaires – Budgets et Comptes – Budget Primitif 2026.

Rapporteur : Madame Audrey HUSSON, Adjointe déléguée aux finances.

A la majorité des suffrages exprimés : 19 voix pour,

ADOpte le budget communal :

- **Section de Fonctionnement** :

Dépenses et recettes : 3 673 298,52 € (Vote par chapitres)

- Section d'Investissement :

Dépenses et recettes : 1 304 091,69 € (Vote par opération et par chapitre pour le non-affecté).

Délibération N° 5 - Finances - Décisions budgétaires - Budgets et comptes - Fongibilité des crédits.

Rapporteur : Madame Audrey HUSSON, adjointe déléguée aux finances.

A la majorité des suffrages exprimés : 19 voix pour,

DÉCIDE de fixer les taux de fongibilité des crédits comme suit :

- 7,5 % pour les dépenses de **fonctionnement**
- 7,5 % pour les dépenses d'**investissement**.

Délibération N° 6 - Fonction Publique Territoriale - Agents titulaires et stagiaires de la F.P.T. - Modalité de mise en œuvre de Compte Personnel de Formation.

Rapporteur : Monsieur Marc BARBAUX, Maire.

A la majorité des suffrages exprimés : 19 voix pour,

ADOpte les modalités de mise en œuvre du compte personnel de formation,

PRÉCISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Délibération N° 7 - Divers domaines de compétences communales - Demande d'autorisation environnementale présentée par la société « Les Chais Saint Eloi 88 » (Les Forges) - Enquête publique : Avis.

Rapporteur : Monsieur Marc BARBAUX, Maire.

A la majorité des suffrages exprimés : 19 voix pour,

DÉCIDE de donner un avis favorable au projet présenté par la société « *Les Chais Saint Eloi 88* ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Le Maire,

Marc BARBAUX



La Secrétaire de séance,

Brigitte GILLE

